



Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 4.888.478,61 euros
Siège social : 49 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris
RCS 410 910 095 Paris

Communiqué de presse

PROJET DE FUSION ENTRE VALERIO THERAPEUTICS ET SA FILIALE VALOUR BIO

Paris (France), 31 octobre 2025

Valerio Therapeutics S.A. (Euronext Growth Paris : ALVIO), ci-après « **Valerio Therapeutics** » ou la « **Société** », annonce la signature d'un traité de fusion relatif à la fusion-absorption de Valour Bio par Valerio Therapeutics. Cette fusion a pour objectif de simplifier et rationaliser la structure juridique du groupe Valerio. Valerio Therapeutics détient 90,01 % du capital et des droits de vote de Valour Bio. La fusion sera donc réalisée suivant le régime simplifié, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Cette opération interviendra à la suite de la fusion entre Valour Bio et sa filiale à 100%, Emglev Therapeutics, et s'inscrit dans la continuité de cette démarche de réorganisation visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du groupe Valerio.

Principales modalités de l'opération

L'opération consisterait en la fusion par absorption de Valour Bio par Valerio Therapeutics, en vertu de laquelle les actionnaires minoritaires de Valour Bio recevraient des actions ordinaires Valerio Therapeutics, en contrepartie de l'apport des actifs et des passifs de Valour Bio. A l'issue de l'opération, l'ensemble des actifs et passifs de Valour Bio sera transféré à Valerio Therapeutics, et Valour Bio sera dissoute.

Le projet de fusion ainsi que les modalités de cette dernière ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Valerio Therapeutics et le Comité Stratégique de Valour Bio le 24 octobre 2025. Le projet de traité de fusion a été conclu le 28 octobre 2025.

La fusion prendrait effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Calendrier indicatif et prochaines échéances

L'opération est soumise à certaines conditions suspensives usuelles.

Conformément aux dispositions des articles L.236-10 et R.236-6 du Code de commerce, le cabinet NEXBONIS ADVISORY, pris en la personne de Monsieur Jean-Baptiste Bonnefoux, et le cabinet FIDAUDIT, pris en la personne de Monsieur François Pinault, ont été désignés le 14 octobre 2025 en qualité de commissaires à la fusion par ordonnance de désignation du Président du Tribunal des activités économiques de Paris.

Le projet de fusion sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Valour Bio, qui se réunira début décembre 2025, à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Dans la mesure où la fusion s'inscrit dans le cadre du régime des fusions simplifiées, conformément aux dispositions de l'article L.236-12 1° du Code de commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Valerio Therapeutics. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires de Valerio Therapeutics

réunissant au moins 5 % du capital social peuvent demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de Valerio Therapeutics pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

Le traité de fusion sera déposé et publié après du greffe du tribunal des activités économiques de Paris et fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Par ailleurs, l'ensemble des documents et informations devant être mis à disposition le seront dans les conditions légales et réglementaires applicables.

Pour plus d'informations, visitez le site www.valeriotx.com.

CONTACTS

Valerio Therapeutics

Relations avec les investisseurs :

ir@valeriotx.com | +33 (0) 1 70 38 33 99

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Valerio Therapeutics et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Valerio Therapeutics diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Valerio Therapeutics émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Valerio Therapeutics et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer aux Facteurs de Risque décrits dans le rapport financier annuel de la société ou tout autre rapport financier périodique ou communiqué de presse, disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société (www.valeriotx.com) et/ou de l'AMF (www.amf-france.org).